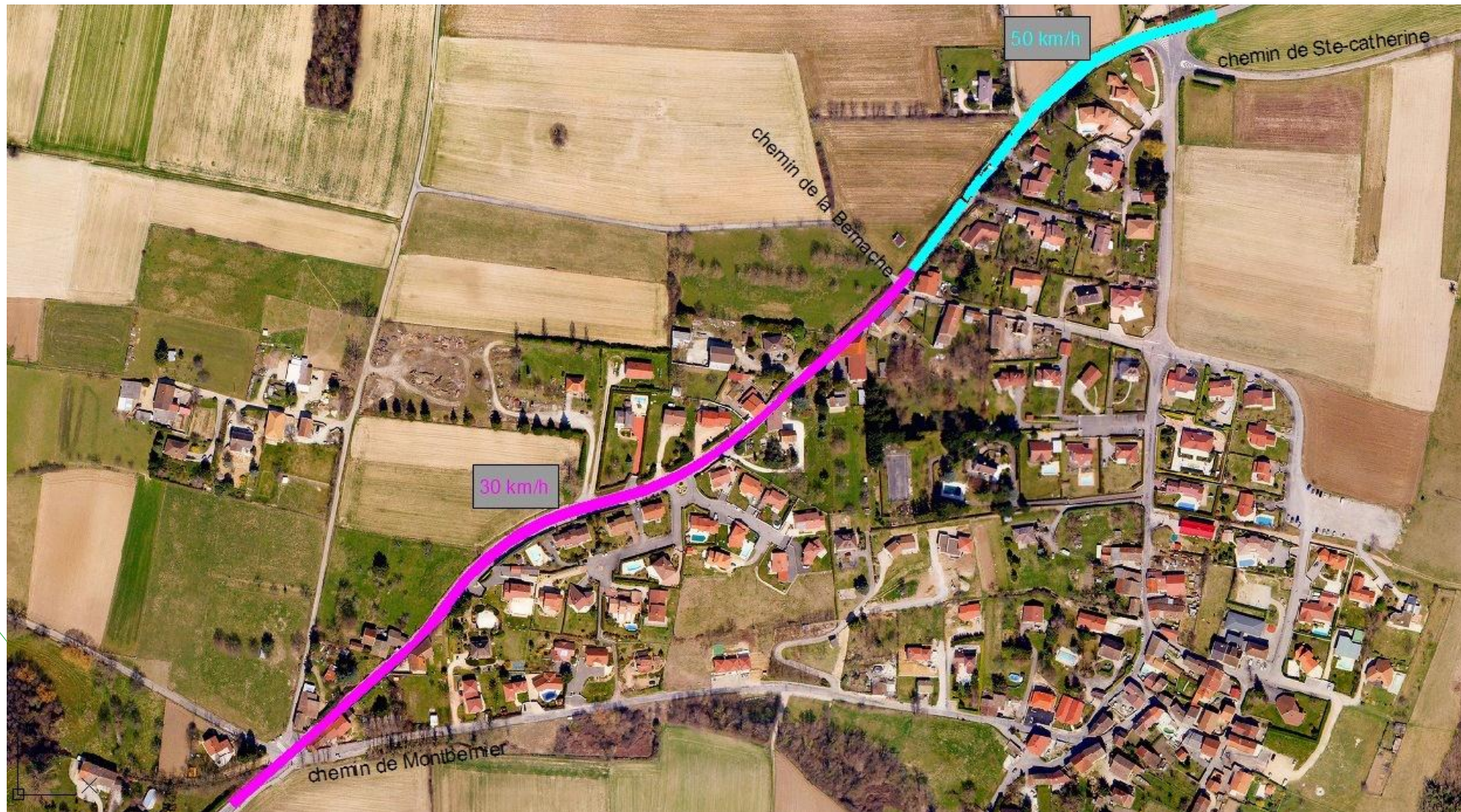


Projet de sécurisation de la RD143c (partie amont)

SOMMAIRE

- ◆ Périmètre du projet
- ◆ Rappel
- ◆ Contexte
- ◆ Proposition d'aménagement
- ◆ Contrôles
- ◆ Conclusion

PERIMETRE DU PROJET



RAPPEL

- ◆ Voirie de compétence CD38
- ◆ En agglomération

→ Tous travaux d'investissement est sous maîtrise d'ouvrage CAPI avec avis CD38

RAPPEL

- ◆ La commune n'intervient que pour l'entretien des accotements (fauchage, désherbage, entretien des barrières bois...) sous convention CAPI
- La commune ne peut être que porteur ou relais d'idée auprès des autres collectivités.

CONTEXTE - environnement

- ◆ Topographie :
 - pente forte
 - longueur voirie 1km
- ◆ Contexte périurbain au tissu lâche (quartier d'agglomération)
- ◆ Itinéraire de délestage de la RD522 pour les communes avoisinantes

CONTEXTE - vitesses

- ◆ Vitesse exigée : 30 km/h
- ◆ Excès de vitesse, données radar :
 $V_m = 47 \text{ km/h}$ et $V_{85} = 56 \text{ km/h}$

Pour être crédible et donc respectée, il faut une cohérence entre l'aménagement et la vitesse réglementaire

→ forte demande des riverains et du CQ de trouver des solutions

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La commune ne peut proposer qu'un aménagement provisoire mis en place par ses propres services, consistant en :

- ◆ Création de 3 écluses à 30km/h sur la partie entre chemin de Ste-Catherine et chemin du Loup
- ◆ Création d'une chicane en entrée d'agglomération à 50km/h
- ◆ Pose de panneau 50km/h sur les autres tronçons
- ◆ Cette expérimentation en balisage type GBA plastique se fera à compter du printemps 2016.

ECLUSES 1 ET 2



ECLUSES 1 ET 2



- Écluse = rétrécissement de chaussée
- Ecluse existante et création d'une nouvelle écluse au droit du n°26
- Sens de priorité alternés

ECLUSES 3



ECLUSE 3



Création d'une
nouvelle écluse entre
les accès aux
habitations

CHICANE

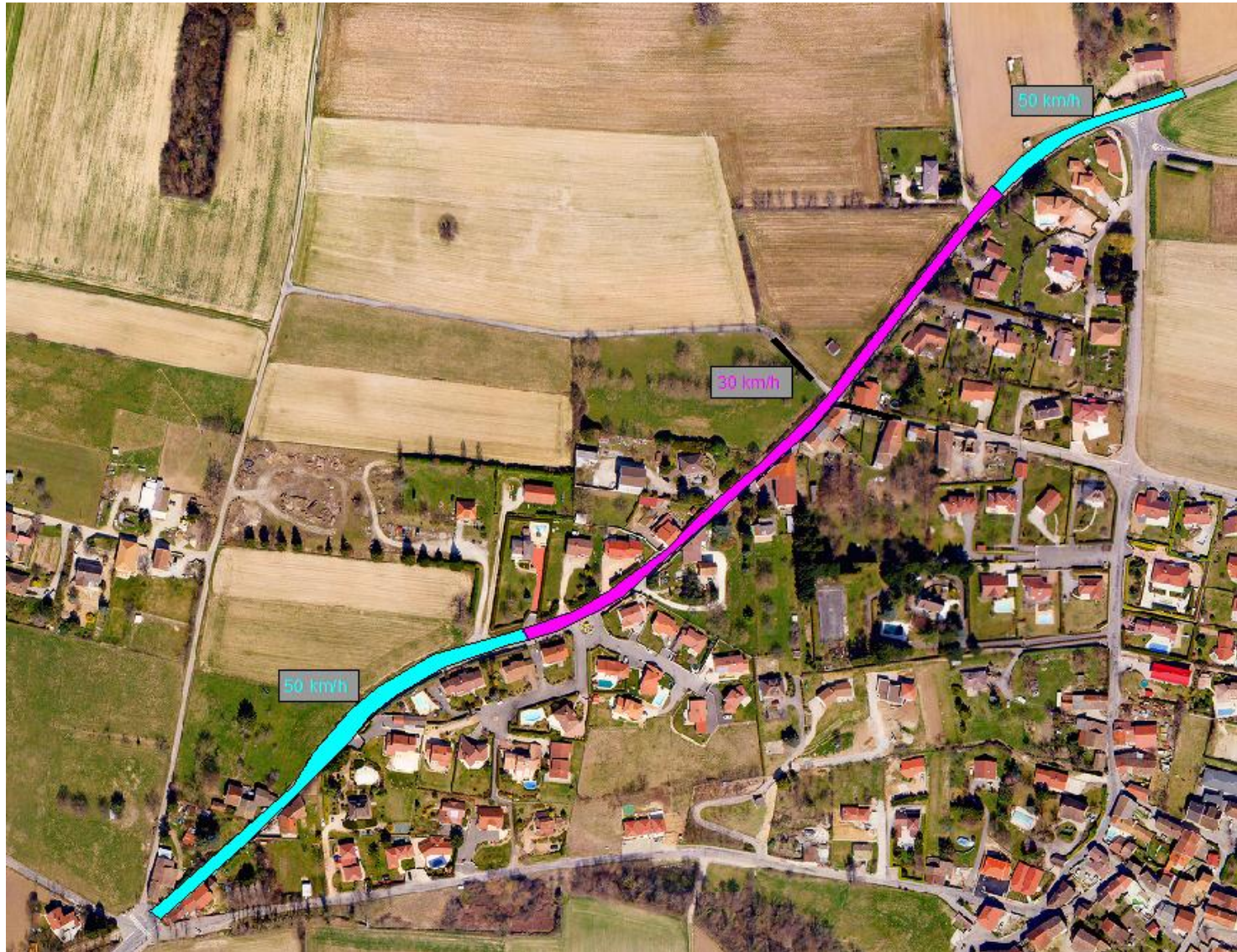


CHICANE



- Chicane = modification trajectoire
- Création d'une chicane pour marquer l'entrée de l'agglomération
- Diminution de la largeur de l'intersection avec le chemin de Ste-Catherine
- Position des GBA à valider in situ avec les girations des matériels agricoles

VITESSES MISES EN PLACE



CONTROLES

- ◆ Complément par contrôle de vitesse par la Police
- ◆ Pose d'un radar pédagogique dans la période (transfert du radar de Montauban) dans la partie aval pour inciter les automobilistes à contrôler leur vitesse

CONCLUSION

- ◆ Test d'expérimentation par la commune
- ◆ Si l'expérimentation de l'aménagement s'avérait concluante, la demande serait faite à la CAPI de mener des études de maîtrise d'œuvre pour travaux d'un aménagement pérenne et au CD38 pour poursuite des travaux de revêtement de surface sur la RD143c